## Peine capitale

M. Francis: Le député a quelque peu modifié ses adjectifs. Récapitulons: Le premier ministre du Québec a proposé, dans sa province, un plébiscite sur la question de la sécession. On n'a pas encore décidé quelle sera la question et on est loin de connaître en détail les modalités de ce référendum. En réponse à cette initiative, le premier ministre du Canada a, de son côté, et à juste titre je crois, déclaré qu'il n'appartenait pas à un seul Parti québécois, par l'intermédiaire du gouvernement du Québec, de décider quand se tiendrait le plébiscite et quelle serait la question.

Le premier ministre s'est dit d'avis que le gouvernement fédéral devait se réserver le droit d'intervenir sur cette question, et je suis heureux de lui donner mon appui. Je suis convaincu qu'un référendum organisé sous les auspices du gouvernement fédéral, serait plus impartial et que la question qu'il renfermerait serait posée en des termes plus objectifs. Personne n'est encore en mesure de prévoir les résultats, et le premier ministre a admis que les Canadiens hors Québec seraient peut-être invités à exprimer leur opinion sur les événements susceptibles de survenir dans cette province.

J'ai du mal à croire que le motionnaire ait proposé sérieusement et en toute bonne foi qu'une question d'une importance aussi fondamentale, que celle de l'unité nationale, et qu'une initiative fédérale visant à répondre à l'action possible de la province de Québec soit mise dans l'ombre, estompée ou dépréciée par d'autres initiatives simultanées. Qui viendra nier que la question de l'unité nationale est la plus importante de toutes, et que la Chambre se doit de l'étudier, à l'exception près peut-être des questions relatives à la performance de l'économie.

Nous devrons établir nos priorités, bien entendu. Je pense que nous avons d'ailleurs une responsabilité très grave vis-à-vis du public canadien, en ce qui concerne l'unité nationale, l'état de notre économie, la lutte contre l'inflation, la création d'emplois et la répartition des revenus. D'après mon échelle de valeurs, la question de la peine capitale vient derrière toutes ces questions. J'espère donc qu'il nous sera possible de fixer les objectifs nationaux et d'exprimer la volonté nationale, si on le juge bon, sans que d'autres questions accessoires soient posées en même temps. Car je considère qu'il s'agit là d'une question accessoire par rapport aux autres. Je suis persuadé que le député ne voudrait pas qu'une réponse claire portant sur la question de l'unité nationale, par exemple, soit obscurcie par le débat de la peine capitale qui risque d'être entaché d'esprit partisan et d'amertume et qui pourrait donner lieu à des sentiments extrêmes dans plusieurs régions du Canada.

Je suis de ceux qui pensent que la question de la peine capitale doit en effet être revue par le Parlement et j'espère que c'est ce que nous ferons d'ici cinq ans, une fois que nous aurons eu la possibilité de juger des effets qu'a eus l'abolition de la peine capitale qui a été adoptée par le Parlement, et contre laquelle j'ai voté alors, ce que je referais à présent si j'avais à le faire. Mais je crois que nous devons laisser s'écouler encore suffisamment de temps avant de revenir sur la décision qui a été prise en cet endroit, pour qu'au moment des prochaines élections fédérales nous n'introduisions pas d'autres ques-

tions à même d'obscurcir les résultats les plus importants et qui touchent la question essentielle de l'unité nationale, si l'on décidait de tenir un référendum à ce sujet.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la motion proposée durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires par le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), qui réclame la tenue d'un référendum sur la peine capitale, afin de sonder l'opinion publique sur la question. J'irais même plus loin et proposerais un référendum sur la peine capitale et non simplement un sondage d'opinions. J'agirais ainsi à cause du sentiment de mes commettants et d'autres Canadiens avec lesquels je me suis entretenu.

Le député d'Ottawa-Ouest a consigné au compte rendu les résultats d'un excellent sondage qu'il a effectué. Il reflète l'avis des Canadiens avant le dernier vote sur la peine capitale et après coup. Les Canadiens n'acceptent pas les résultats du dernier vote sur la peine capitale. On a prétendu que c'était un vote libre, mais on s'est bien rendu compte qu'il n'en n'était rien en constatant la solidarité des membres du cabinet qui se sont tous prononcés avec le premier ministre (M. Trudeau). Il s'est assuré qu'un nombre suffisant de députés se prononceraient en faveur de l'abolition. Toutefois, ce vote allait à l'encontre des vœux des Canadiens.

Cet été, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un grand nombre de mes commettants, alors que je sollicitais leur appui pour ma mise en candidature en prévision des prochaines élections. La plupart étaient déçus de la façon dont le gouvernement avait réglé la question de la peine capitale. Ils veulent la peine capitale. Ils ne sont pas d'accord avec ce qui s'est fait. Le député d'Ottawa-Ouest demande un certain délai, un moratoire si l'on veut, pour la raison qu'un vote est intervenu et qu'il faut laisser passer cinq ans. Ce n'est pas ce que demande la population. Elle ne veut pas qu'on se débarrasse ainsi de la peine capitale. Elle veut qu'on l'applique et elle n'a pas changé d'avis depuis le dernier scrutin.

## • (1722)

La question de l'unité nationale est certainement très importante, une des plus importantes même sans doute pour le pays. Mais avant qu'elle ne soit posée, il y avait celle de la peine capitale; la population la juge si importante qu'il faut lui donner l'occasion de faire entendre sa voix. Cette occasion, elle ne l'a pas encore eue. En dépit de son désir de conserver la peine capitale, les parlementaires ont décidé le contraire, se croyant mieux inspirés. Les Canadiens attachent beaucoup d'importance à cette question et ils veulent être entendus.

Je ne suis pas un fervent du référendum à tout propos. Mais la peine capitale a fait l'objet de quatre débats à la Chambre depuis dix ans, et chaque fois nous sommes allés majoritairement contre la volonté de l'électorat. Le temps est venu de le laisser trancher par voie de référendum. Pourquoi chercher des précédents quand il s'agit de questions importantes? Ce n'est pas parce qu'un référendum aura lieu sur la peine capitale qu'il en faudra un sur tous les sujets. Chaque question doit faire l'objet d'une étude particulière, en fonction des volontés de la population. Il faut que le gouvernement soumette la question de la peine capitale au référendum.